

FICHE D'INSCRIPTION VACANCES AVRIL 2022

NOM _____ Prénom _____

Age _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Date de naissance

Numéro

Numéro

Mail

_____ @ _____

| <u>HORAIRES</u> | | | |
|--------------------------|-----------------------|------------------------|----------------------|
| | <i>ACCUEIL</i> | <i>ACTIVITE</i> | <i>RETOUR</i> |
| <i>MATIN</i> | 8H45-9H15 | 9H15-11H45 | 11H45-12H |
| <i>APRES MIDI</i> | 13H45-14H15 | 14H15-16H45 | 16H45-17H |

COCHER LES SEMAINES DE PRESENCE :

| | S1 | S2 |
|------------|----------------------|----------------------|
| | Du 11/04 au 15/04 | Du 19/04 au 22/04 |
| MATIN | | |
| APRES-MIDI | | |

**NOMBRE
DE
PLACES
LIMITE**

COCHER LA CATEGORIE D'AGE :

| MATERNELLES | PRIMAIRES | COLLEGIENS | LYCEENS |
|---|--|--|---|
| Le lundi et mercredi matin (10h-11h30) à l'EVEIL | Du lundi au vendredi à SALENGRO (Salle 1) | Du lundi au vendredi à SALENGRO (Salle 2) | Toutes les après midis à la FRATERNELLE |
| | | | |

**VENIR EN TENUE SPORTIVE, BOUTEILLE D'EAU ET GOUTER
EQUILIBRE.**

AUTORISATION PARENTALE :

Je soussigné(e),, responsable légal de l'enfant :

.....

- Autorise le service des Sports à emmener mon enfant sur d'autres sites de pratique après avoir été prévenu.
- Autorise les encadrants à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant.
- Autorise mon enfant à partir seul après les activités.
- Déclare avoir pris connaissance et se conformer au règlement ci-dessous.
- Autorise le service communication à utiliser les photos prises durant le stage pour ses documents.
- Certifie que mon enfant ne présente aucun signe d'infection COVID-19.

Observations particulières (médicales, nutritionnelles, départ autres qu'avec les parents, ...)

.....
.....

REGLEMENT :

Article 1 :

La municipalité et le service des sports organisent des activités multi-sportives GRATUITES pendant les vacances scolaires. Les activités proposées aux jeunes de 3 à 17 ans sont réservées en priorité aux habitants de Saint-Martin. En fonction des effectifs, les enfants scolarisés ou membres d'associations de la commune pourront éventuellement participer à ce stage.

Article 2 :

Tout jeune désirant participer aux activités doit préalablement avoir rempli un bulletin d'inscription signé de l'autorité parentale et fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport daté de moins de 3 ans (pas nécessaire si fourni précédemment) ou fournir une photocopie de la licence sportive ou fournir le questionnaire de santé proposée par la mairie.

Article 3 :

Les participants arrivent entre 8h45 et 9h15 et repartent seuls ou accompagnés (selon l'autorisation parentale) entre 11h45 et 12h. De la même manière, ils arrivent entre 13h45 et 14h15 repartent entre 16h45 et 17h.

Article 4 :

Tout participant se doit de respecter l'éducateur et autrui. Un manquement à la discipline peut faire l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive et les parents en seront avisés immédiatement.

Article 5 :

Tout non-respect de ce règlement peut faire l'objet d'une interdiction de participation aux activités sportives.

Article 6 :

Le remboursement d'une activité payante ne peut se faire que sur restitution du reçu ORIGINAL remis lors du paiement.

Article 7 :

Au-delà de 5 absences non-justifiées, le service des sports se réserve le droit de réattribuer la place à un enfant inscrit sur liste d'attente.

Article 8 :

Les mesures barrières doivent être maintenues : lavage des mains obligatoire à l'arrivée et fréquemment pendant l'activité ; les collations et hydratation doivent être gérées individuellement (bouteilles personnalisées ...), l'échange ou le partage d'effets personnels doit être interdit, chaque enfant doit arriver en tenue de sport car l'accès aux vestiaires est interdit. Le matériel sera désinfecté avant et après chaque utilisation.

Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement des animations sportives et m'engage à le faire respecter par mon enfant.

Le : _____

Signature :